Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID: 011-200035855-20200304-20200062-DE

#### Département de l'Aude

### REPUBLIQUE FRANCAIS Liberté – Egalité – Fraternité

**Arrondissement** de Carcassonne

# COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

# **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DOMAINE: **FONCTION** PUBLIQUE Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE: PERSONNEL TITULAIRES ET** STAGIAIRES DE LA Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté

F.P.T **PERSONNEL** CONTRACTUEL

**OBJET:** Mise à disposition d'un agent au Comité d'organisation de la

fête du cassoulet 2020

Le nombre de déléqués en service est de 69

Convocation du conseil en date du 19 février 2020

CERTIFIE **EXECUTOIRE PAR** RECEPTION PREFECTURE LE:

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION

de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Présents: Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET,

Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Coiette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPY, D'AGRAIN. François DEMANGEOT. **PRADIER** DE Armand FRAISSE. ESCAFRE, Laurent Dominique DUBLOIS, Elisabeth Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Catherine PRADEL, PUIG. Christophe Bernard PECH, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

conseillers suppléants : Con<u>seille</u>rs <u>ti</u>tulair<u>e</u>s remplacés par par Jean-Luc HENNEBELLE. René MERIC Nicole MARTIN Laurent FRAISSE.

Procurations: Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à à Philippe GREFFIER, Jacqueline BESSET Benoit MERLIN. Sarah EL KAHAZ à Thierry DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Nicole CATHALA, Hélène GIRAL à DEMANGEOT, François ESCAFRE, HUMBLOT Anne à Elisabeth Evelyne GUILHEM Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

Blaise ALIBEU, Jean-Pierre BRIOL, Michel DARDIER. Excusés:

Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER, Jean-François VERONIN MASSET.

Absents: Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU, Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

Secrétaire de séance : Catherine PUIG.

Signature

LE

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID: 011-200035855-20200304-20200062-DE

Affiché le

ZUZUUU0

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de mettre à disposition un agent de l'Office de Tourisme Intercommunal au Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet.

Cette mise à disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 30 juin 2020 à raison de 9 heures hebdomadaires soit un total de 117 heures.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de donner son accord sur cette mise à disposition selon les modalités mentionnées ci-dessus.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à disposition d'un agent au Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que l'arrêté individuel de mise à disposition.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 26 février 2020

Le Président

Philippe GREFFIER